

01 août 2022 -12:19

Les produits de protection solaire de la marque Biosolis peuvent à nouveau être vendus

Les résultats supplémentaires des tests effectués sur 3 produits de protection solaire de la marque Biosolis indiquent que le facteur de protection indiqué sur l'étiquette des produits est correct. La vente de ces produits, qui avait été gelée le 17 juin, est à nouveau autorisée.

Le 14 juin, le SPF Santé publique a été mis au courant des résultats de l'analyse de Test Achats concernant le spray SPF 30, le lait SPF 30 et le lait kids SPF 50+ de la marque belge Biosolis. D'après les tests de l'organisation Test Achats, le facteur de protection de ces produits était insuffisant.

Après une analyse détaillée des dossiers d'analyse envoyés par la firme, le service Inspection du SPF Santé publique avait décidé de geler la vente de ces produits par mesure de précaution. En effet, les tests effectués par Biosolis pour justifier les facteurs de protection solaire ne correspondaient pas aux tests recommandés par la Commission européenne. Des tests supplémentaires ont été demandés à Biosolis, comme l'exige la législation européenne.

Les résultats des tests supplémentaires, contrôlés par le SPF Santé publique, montrent désormais que le facteur de protection indiqué sur l'étiquette des produits est correct. Les résultats de l'analyse in vivo le confirment également. Le gel des ventes des produits de protection solaire a donc été levé. Ces produits peuvent à nouveau être vendus librement.

Le SPF Santé publique continuera à enquêter sur cette affaire et à demander l'avis d'experts indépendants. Test Achats sera impliqué dans ce processus.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be